

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR15.33PR
concernant
le budget pour l'année 2016**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé les 5, 12 et 23 novembre 2015 pour l'étude du budget 2016.

La délégation municipale était composée de M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD et de M. le Boursier Fabrice WEBER. Nous les remercions chaleureusement pour les explications et informations complémentaires qu'ils ont apportées à la COFI.

Comme elle l'avait déjà fait l'année précédente, la COFI a choisi de ne pas seulement examiner le budget 2016 de manière linéaire (compte après compte), mais d'étudier aussi certains thèmes transversaux. Les thèmes abordés cette année ont été :

- gestion de la trésorerie communale
- préparation budgétaire relative aux institutions communales
- PNV : enjeux financiers
- Fibre optique SEY : perspectives commerciales et financières

Généralités

Depuis cette année, les charges sociales sont comptabilisées directement dans chaque centre budgétaire. Cette modification s'inscrit dans une politique de diminution des imputations internes, lesquelles rendent la lecture des comptes difficile.

Le calcul des charges sociales et des remboursements des collectivités publiques a été affiné.

Les centres budgétaires Sport sortent du chapitre Police pour aller dans celui des Finances.

Revenus

On note une légère augmentation des taxes liée à l'introduction de la taxe fédérale sur les micro-polluants, ainsi qu'une diminution des rentrées d'impôts, liée à l'introduction par étapes de la RIE III (Réforme de l'imposition des entreprises III).

Charges

Les participations aux collectivités publiques augmentent notamment en raison de la facture des transports publics : la hausse de 42 % de la participation de la commune (compte 180.3517.05) est due aux améliorations du réseau Mobilis sur l'ensemble du canton. Les habitants de la région pourront néanmoins

bientôt profiter de certaines améliorations comme l'extension du RER jusqu'à Grandson et l'augmentation de la cadence à la demi-heure des RER.

Les charges de personnel sont également en augmentation : un nombre d'habitants à la hausse implique qu'il faut renforcer certains services. Dans l'ensemble, le budget 2016 prévoit une augmentation de 15.1 ETP. Parmi les plus fortes augmentations, nous pouvons citer notamment une hausse de 5 ETP pour la PNV, en raison de l'entrée de nouvelles communes dans l'association et de l'ouverture prévue d'un poste de police à la gare.

Résultat et marge d'autofinancement

Le budget 2016 présente un excédent de charges de CHF 3'324'670.- et une marge d'autofinancement de CHF 14'680'760.-.

Pour les années à venir, plusieurs facteurs pourraient dégrader le résultat des comptes, et, par conséquent, la marge d'autofinancement, notamment :

- la péréquation intercommunale, liée notamment à la RIE III : une nouvelle formule sera déterminée dès 2022. Il est important que notre ville se batte pour défendre ses intérêts en faisant partie des groupes de travail technique et politique.
- les taux d'intérêts : une hausse massive entraînerait une hausse du service de la dette d'autant.

Plan des investissements

Le plan des investissements est issu des choix opérés par la Municipalité après consultation des services entre avril et août 2015 pour affiner les chiffres et les calendriers prévisionnels d'exécution. De nombreux projets (pour un total de CHF 219'265'000.-) ont été suspendus pour 10 ans au moins. Le nouveau plan des investissements 2015-2024 qui en découle (CHF 354'157'000.-) se veut le strict minimum des objets indispensables, en tenant compte des vœux de la population et des votes entérinés.

Malgré cette diminution d'ampleur, et en tenant compte d'une marge d'autofinancement de 20 Mio, la réalisation de tous les investissements planifiés ferait passer la dette de la Commune de 175 Mio à 326 Mio en 2020.

Les investissements AggloY de 3^{ème} et 4^{ème} génération ont été suspendus. Cette suspension ne devrait pas avoir d'effet sur les subventions fédérales. Les mesures de 1^{ère} et 2^{ème} génération, soit celles qui ont été identifiées et validées en 2015 demeurent.

Certains calculs de planification scolaire laisseraient apparaître un besoin supplémentaire d'investissement (construction de collèges) d'environ 80 Mio à l'horizon 2020. Un deuxième calcul est en cours.

Etude du budget de fonctionnement

Compte	Question – Réponse – Remarques
1. Administration générale	
131.3032	Une allocation de résidence de 209.-/mois est versée aux employés qui résident sur le territoire communal. Cela concerne 38 % des effectifs.
427.3011	AggloY : poste de chef non repourvu sur plusieurs années, l'adjoint devient chef à 100% et le secrétaire reste à 70 %.

2. Finances, Informatique, SIT et Sports	
173.4271	Buvette du stade : changement de tenancier (bail avec le club), effort sur les équipements fait par le club pour faciliter l'accès au restaurant, d'où une baisse du loyer de la buvette.
220.3226.50	Divers emprunts en cours : effet des emprunts sur les investissements planifiés. Insuffisance de financement de CHF 25'000'000.- au taux moyen de 1.5 %.
220.4529	Ventilation des intérêts sur les centres budgétaires, ventilés au taux moyen de 2.0%.
4. Travaux et Environnement	
466.4342	Taxe micro-polluants de CHF 9.-/hab/an, encaissée par la Ville (466.3191) et reversée à la Confédération.
5. Jeunesse et Cohésion sociale	
526.4522	Extension et facturation aux autres communes, CHF 167.-/hab. pour primaire, CHF 76.-/hab. pour secondaire. Année scolaire et non année civile.
7. Culture et tourisme	
152.3653, 3809 et 4809	Jeux du Castrum (rythme bisannuel) : CHF 120'000.- à charge et CHF 120'000.- prélevés aux fonds, car les CHF 60'000.- n'avaient pas été prélevés au fonds en 2014.
153.41513.01	Subvention de l'État pour première création de spectacle.
156.4909	Sur compte 523.3909 et 526.3909 : ventilation de la charge de la bibliothèque, 40% des dépenses nettes sont ainsi refacturées aux deux comptes scolaires, (20%) primaire et (20%) secondaire.

Gestion de la trésorerie communale

En général, les collectivités publiques ne font pas de tableaux de flux de trésorerie, car il est difficile d'estimer les montants et les échéances des rentrées, notamment des impôts et des taxes.

Néanmoins, en raison du bas niveau de la trésorerie courante, notre boursier a mis en place dès cet été un système de calcul de la trésorerie à court terme. Basé sur les sorties fixes (subventions), sur les dépenses mensuelles prévisibles (salaires, charges sociales, cotisations) et sur les revenus mensuels prévisibles (impôts, SEY, etc.), ce système, qui ne donne qu'une vision à brève échéance, permet d'anticiper un manque de trésorerie à court terme.

Préparation budgétaire relative aux institutions communales

Chaque entité subventionnée (musée, théâtre, association sportive, etc.) présente son budget au service concerné. Le service procède alors à un arbitrage : le cas échéant, l'entité en question peut être amenée à revoir son budget à la baisse. La décision finale revient à la Municipalité.

La vérification des comptes est effectuée par les organes internes ou par des fiduciaires, selon les statuts. Ces rapports sont transmis au service concerné. Le Service des Finances vérifie ensuite les rapports fiduciaires des plus grosses structures et procède par sondage pour les plus petites. Une attention particulière est accordée aux cas problématiques.

Police Nord-Vaudois : enjeux financiers

L'arrivée de nouvelles communes dans la PNV contribue à son financement par le versement de deux points d'impôt. Néanmoins, l'élargissement du territoire à sécuriser implique logiquement l'engagement de policiers supplémentaires. Des petites communes aisées (dont le point d'impôt est élevé) et dans lesquelles la vie nocturne est tranquille constituent un apport favorable pour la PNV.

S'il serait logique que certaines communes de l'agglomération (notamment Montagny) rejoignent encore la PNV, la taille critique de cette dernière est bientôt atteinte : pour que la PNV reste efficace, l'étendue de son territoire doit rester raisonnable.

A Orbe, une motion, en main de la Municipalité depuis 2014, demande une baisse des dépenses de sécurité et, éventuellement, un retrait d'Orbe de la PNV afin de revenir à la PolCant (Police Cantonale). Si un tel départ ne peut, statutairement, pas se réaliser avant 2022, le cas d'Orbe est symptomatique : en l'état actuel des choses, la PolCant sous-facture ses prestations et pratique le dumping face aux polices régionales. Par manque de volonté politique, notamment au Conseil d'État et dans les communes qui bénéficient de cette situation, ce problème n'est pas prêt d'être résolu.

Fibre optique SEY : perspectives commerciales et financières

Suite à une question au sujet de la commercialisation des services en rapport avec l'installation de la fibre optique sur tout le territoire de la Commune (PR15.09), la COFI a reçu Monsieur Philippe GENDRET, chef du Service des Energies, lors de sa séance du 23.11.2015. Les options choisies pour le processus de commercialisation sont les suivantes :

Le recrutement à l'interne de commerciaux aurait nécessité 3 à 5 ETP supplémentaires. Dans son arbitrage pour freiner les dépenses, la Municipalité a refusé cette option.

La commercialisation se fait donc par mandat, de deux façons :

- en partenariat avec VO Energies : vente d'abonnements au travers du consortium Netplus (offre BLI BLA BLO). La COFI remarque que cette offre n'est pour le moment pas clairement identifiable par la population comme étant la fibre optique communale et qu'elle gagnerait à l'être.
- recherche d'autres partenaires au travers du consortium Swiss Fiber Net, qui joue un rôle de grossiste : ce dernier regroupe de nombreux services industriels locaux et permettra à d'autres opérateurs de proposer des connections internet et services aux habitants de notre ville en utilisant le réseau FO Swisscom-SEY. La Commune récupérera une commission sur les ventes.

Amendement de M. le Conseiller Cédric PILLONEL

En date du 22.11.2015, la COFI a reçu un courrier du Conseiller Cédric PILLONEL incluant sa proposition d'amendement au budget 2016. Selon l'art. 97 du règlement du Conseil communal, la COFI doit se prononcer sur cet amendement avant que le Conseil communal ne s'en saisisse.

Pour une partie des commissaires, lors de l'élaboration du budget, le soutien aux nombreuses sociétés et associations a fait l'objet d'une grande attention de la part de la Municipalité et, par souci d'équité entre les diverses associations, le budget ne doit pas être modifié.

Pour l'autre partie des commissaires, une association comme les Jardins du Cœur ne peut pas être comparée avec des associations de loisir, étant donné qu'elle subvient à un besoin primaire, la nourriture, pour des personnes défavorisées. Le montant de CHF 12'000.- reste modeste pour assurer la pérennité d'une telle action.

Conclusions

Si le résultat de fonctionnement présenté reste modestement déficitaire, la COFI est préoccupée par le futur des finances communales : de nombreux signes laissent présager à l'avenir des augmentations de dépenses (scolaire et parascolaire, charges de personnel) et des baisses de recettes (RIE III, péréquation). Afin de limiter ces tendances et de garder des finances les plus saines possibles, il est important que notre Ville participe le plus largement possible aux groupes de décisions et y défende ses intérêts.

Au vu d'une marge d'autofinancement qui ne suffira clairement pas à couvrir tous les investissements prévus et étant donné que notre Commune ne pourra pas s'endetter de façon illimitée, la COFI salue la réduction du plan des investissements.

La COFI a pu constater l'exercice difficile qu'est la gestion de la trésorerie communale. Elle émet le vœu que la Municipalité continue dans ses efforts de planification et dans l'élaboration de ses outils de gestion.

Au sujet de la fibre optique communale et de sa commercialisation, la COFI émet le vœu que l'offre communale (Bli-Bla-Blo) soit plus clairement identifiable comme étant celle de la Ville.

Concernant l'amendement de M. le Conseiller PILLONEL, par 4 voix pour et 4 voix contre, et avec la voix prépondérante du président, la COFI vous recommande d'accepter l'amendement proposé.

En conclusion, et après discussion, la Commission des Finances vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR15.33 relatif au budget 2016 ainsi que l'amendement du Conseiller PILLONEL.

Pour la COFI, le 30 novembre 2015

Thomas Jenni



Président